



Dégradation partie commune par locataire

Par MarieB

Bonjour,

Mon locataire a dégradé les boîtes aux lettres de l'immeuble. La copropriété me demande de payer. Que dit la loi?

Par yapasdequoi

Bonjour

Demandez plutôt au syndic de vous donner la référence juridique qui vous rendrait responsable ...

Le syndic doit porter plainte pour vandalisme et éventuellement poursuivre le locataire s'il y a des preuves de sa culpabilité.